



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 27

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-62-5.3.6
13/04/2026

Désignation d'un représentant au conseil d'administration pour le collège Jacques Prévert

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code de l'éducation et notamment, les articles L 421-2 et R421-14 à R421-19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Symphorien-d'Ozon n° 2026-35^E en date du 31 mars 2026 désignant un représentant de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon au Conseil d'Administration du collège Jacques Prévert ;

Vu le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que le collège Jacques Prévert compte plus de 600 élèves ;

Considérant que le code de l'Education prévoit qu'un représentant de l'EPCI et un représentant de la commune siègent au Conseil d'Administration du collège ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Michel BOULUD comme représentant de la CCPO au Conseil d'Administration du Collège Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon.

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

